

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Mise au point concernant les allégations de détournement de fonds au sein de la Gécamines à travers sa filiale SIMCO**

**Kinshasa, le 26 octobre 2023** – Un certain nombre de documents ont récemment circulé dans les réseaux sociaux, attribués à l'Inspection Générale des Finances, alléguant que des actes de détournement auraient pu être commis par Gécamines en 2022, relatifs à des virements réalisés par SIMCO au profit de mandataires et agents de Gécamines entre octobre et décembre 2022.

Gécamines dément ces allégations et tient à apporter les précisions suivantes :

1. Au premier trimestre 2022, Gécamines a rejeté les propositions de Glencore en matière d'affectation des dividendes dans le cadre de son partenariat Kamoto Copper Company en raison de leur caractère insuffisant au regard des résultats de l'année et des modalités de la gestion passée.
2. Le Conseil d'Administration de Gécamines a désigné en avril 2022 une Commission Adhoc chargée de discuter avec KCC et Glencore AG des comptes et de la gouvernance.
3. Après la phase des travaux préparatoires, la Commission, accompagnée de ses conseils internationaux, a organisé une série de rencontres tenues entre mai et juillet 2022 avec Glencore pour contester et réviser les propositions et modalités d'affectation des résultats et revoir la gouvernance du partenariat.
4. Ces discussions ont notamment abouti à un paiement de dividendes de 211 millions USD en faveur de Gécamines au titre de l'exercice 2021, constituant le premier versement de dividendes jamais effectué par KCC en 20 années d'existence et le plus important dividende jamais perçu par Gécamines dans un de ses partenariats.
5. C'est au regard du résultat exceptionnel et inédit obtenu, qu'une gratification avait été autorisée par le Conseil d'Administration de Gécamines et payée entre octobre et décembre 2022 aux membres de la Commission Adhoc et aux agents ayant concouru à la réalisation de cet heureux dénouement.
6. Ce montant de 211 millions de dollars américains, a généré des taxes et impôts pour un total de 71 millions de dollars pour le Trésor Public.
7. Le Conseil d'Administration actuel de Gécamines ne peut donc que regretter de voir ainsi jetée en pâture l'entreprise auprès de l'opinion publique, pour des opérations parfaitement documentées au sein de ses organes sociaux, réalisées en toute transparence en 2022 via des virements bancaires aisément retraçables et retracés, mais malheureusement présentés une année plus tard comme de possibles détournements.
8. Gécamines prend bonne note des observations de l'IGF sur l'absence de réponse des organes saisis de Gécamines et tient à la disposition de l'IGF toutes les informations nécessaires.

9. Gécamines continuera à œuvrer vis-à-vis de ses partenaires pour mettre fin à ces anomalies et permettre un juste retour de l'exploitation des ressources minières mises à leur disposition, pour le bénéfice de son Actionnaire unique, l'Etat congolais.
10. C'est pourquoi, Gécamines se réservera le droit de demander réparation de tous dommages causés par de fausses allégations et l'indemnisation des préjudices matériels, moraux, financiers et réputationnels découlant de déclarations contraires aux faits.